Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Diffamation auprès du CRIT

Par berue41000

Bonjour,

Nous avons eu un signalement fin d'année dernière de la part d'une personne anonyme.qui soit disant était très proche de nous et qui venait régulièrement (nous faisons venir personne chez nous). Les services sociaux ont fait leur enquête et n'ont rien trouvé contre nous. J'ai appris qu'un nouveau signalement a été refait d'un anonyme pour exactement les mêmes raisons alors que l'enquête était terminé. Seulement tout ce qui est dit est faux et les services sociaux ont bien vu que les paroles étaient fausses sauf que la personne recommence. Ca en devient épuisant mentalement et nous met à mal. Nous voulons porter plainte contre pour cela mais nous ne savons pas comment mener la chose à bien vu que c'est de l'anonyme. Pourriez vous nous conseiller par rapport à tout ça, comment régler le problème qu'on puisse être tranquille et ne plus subir cet acharnement et clore tout ça.
Merci
Cordialement

Par ESP

Bonsoir
Il vous faut envisager une plainte contre X...
[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/diffamation#:~:text=Dans%20ce%20cas%2C%20il%20est,la%20gendarmerie%20de%20votre%20choix.]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/diffamation#:~:text=Dans%20ce%20cas%2C%20il%20est,la%20gendarmerie%20de%20votre%20choix.[/url]